

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	5 h. 7 ^m soir.	1 h. 20 ^m matin.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	4 h. 39 ^m »	» 4 ^m »	» 4 ^m »
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	» 39 » »	9 » 41 » »	8 » 46 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » »	» 4 » »	» 4 » »	» 4 » »

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 23 Novembre.

L'adhésion de la Turquie à la conférence de Constantinople a augmenté les espérances des amis de la paix ; néanmoins leur confiance n'est pas encore bien grande.

La presse de Londres annonce solennellement que toutes les mesures sont prises par l'Angleterre pour occuper Constantinople dans le cas où cette capitale serait menacée. Ces préparatifs dépassent de plus en plus la portée des complications actuelles. Il est certain que la Russie n'a jamais menacé et ne songe pas à menacer Constantinople ; par conséquent, l'expédition préparée par l'Angleterre a pour but, non pas d'enfoncer une porte ouverte, mais, ce qui est la même chose, de garder une porte qui n'est pas attaquée. Le nœud de la difficulté qu'il s'agit de résoudre n'est pas de préserver Constantinople, mais de trouver la formule des garanties pour l'amélioration du sort des chrétiens d'Orient. Cette formule peut être trouvée sans que la Russie entre en campagne ; la Russie n'est-elle pas résolue, malheureusement, à n'aller à la conférence que pour y soulever des prétentions, non pas en ce qui regarde Constantinople, mais pour la création de gouvernements à peu près indépendants dans la Bosnie, l'Herzégovine et la Bulgarie ?

Le Journal de St-Petersbourg publie une dépêche adressée par le prince Gortschakoff au général Schouwaloff, en réponse à celle de lord Derby.

Le chancelier russe dit : « La Russie s'est ralliée aux propositions de l'Angleterre, qui forment la base de la conférence. L'Angleterre peut compter sur notre concours pour amener une solution pacifique. »

Le chancelier russe montre que les deux cabinets sont d'accord sur la nécessité de la paix, mais ils diffèrent sur les moyens propres à réaliser ce but. Le cabinet anglais cherche à concilier ces moyens avec les stipulations conclues ; autre temps, autre situation, autres idées ! L'Angleterre ne tient pas compte des vingt années qui se sont écoulées, elle ne tient pas compte de ce que l'expérience démontre que l'action européenne est condamnée à l'impuissance par la stipulation de 1856, dont la Porte profite pour perpétuer un régime à la fois ruineux, désastreux et révoltant pour la conscience de l'Europe, avec la certitude de l'impuissance.

Si les puissances veulent faire une œuvre sérieuse elles ne doivent pas persévérer dans un système qui laisse subsister ces germes. Mais il faut reconnaître que l'indépendance et l'intégrité de la Turquie doivent être subordonnées aux garanties réclamées par l'humanité des sentiments

de l'Europe chrétienne et par le repos général.

La Porte a enfreint la première les engagements de 1856 relatifs aux sujets chrétiens. Il est du droit et du devoir de l'Europe de dicter à la Turquie des conditions auxquelles le statu quo politique créé par le traité de 1856 peut être maintenu, puisque le devoir de l'Europe est de se substituer à la Porte pour en assurer l'exécution.

La Russie peut, moins que toutes les autres puissances, consentir au renouvellement des palliatifs, aux demi-mesures, aux programmes illusoire. Mais, considérant la question sous l'aspect de l'intérêt général, le prince Gortschakoff refuse toute arrière pensée, toutes vues personnelles. Il conclut en exprimant le désir d'agir de concert avec l'Angleterre, afin que les principes servant de base à la pacification ne restent pas lettre morte et ne deviennent pas un programme stérile, sans sincérité, laissant suspendu les périls sur la tête des deux pays et sur l'Europe entière.

Londres, 21 novembre.

La Gazette officielle publie la correspondance relative à la question orientale du 1^{er} au 20 novembre.

Une dépêche de lord Loftus à lord Derby, datée de Valta, 2, annonce qu'il a eu ce jour-là même une audience du czar qui le reçut avec la bienveillance et la cordialité habituelles. Le czar lui annonça l'acceptation probable de l'armistice par la Porte ; il expliqua l'envoi de l'ultimatum par la défaite complète de l'armée serbe et la crainte qu'il fut commis en Serbie des atrocités pareilles à celles de la Bulgarie ; il lui exprima en même temps le désir sérieux de la réunion d'une conférence sans le moindre délai pour délibérer de la paix sur les bases anglaises.

Passant ensuite en revue les négociations précédentes, il déclara avoir donné toutes les preuves de son désir de maintenir la paix et fait tout son possible pour aider à une solution pacifique. Il considéra le refus de la Porte d'accepter l'armistice de six semaines, comme étant un soufflet donné aux puissances ; mais il s'était patiemment soumis ne désirant pas se séparer du concert européen. C'est ainsi qu'il avait accepté les bases de paix proposées par lord Derby et acceptées par les autres puissances ; seule la Porte avait répondu évasivement par l'offre aux belligérants d'un armistice inacceptable de cinq mois. Et ainsi, par une série de manœuvres, la Porte avait rendu inefficaces toutes les tentatives collectives de l'Europe pour arrêter la guerre et assurer la pacification générale.

Le czar continuant dit que si l'Europe était prête à recevoir ces rebuffades répétées de la Porte, lui ne pouvait les considérer plus longtemps, comme compatibles avec l'honneur, la dignité et les intérêts de la Russie ; il était désireux de ne pas se séparer du concert européen, mais l'état actuel des choses était intolérable ; il ne pouvait plus le laisser se continuer,

et, à moins que l'Europe n'agît avec fermeté et énergie, il serait obligé d'agir seul et de suite.

Le czar parla ensuite de ses relations avec l'Angleterre ; il regretta le soupçon invétéré qu'elle nourrissait contre la politique russe et la crainte continuelle qu'elle avait d'une agression de la part de la Russie et de son désir de conquêtes ; il lui avait cependant donné à plusieurs reprises les assurances les plus solennelles qu'il ne désirait pas de conquêtes, qu'il ne visait à aucun agrandissement, qu'il n'avait ni désir, ni intention d'occuper Constantinople. Tout ce qui a été dit et écrit sur le testament de Pierre-le-Grand et sur les buts que se proposait Catherine II sont des illusions, des fantômes. Il considère que l'acquisition de Constantinople serait un malheur pour la Russie, cela ne fait pas question. Son père n'avait pas entretenu non plus cette idée et il en avait donné la preuve en 1828, lorsque son armée victorieuse était distante de quatre jours seulement de Constantinople. Le czar engagea sa parole d'honneur sacrée, de la manière la plus sérieuse et la plus solennelle qu'il n'a pas l'intention d'acquiescer Constantinople, et que si la nécessité l'obligeait à occuper une partie de la Bulgarie, ce serait à titre provisoire, jusqu'à ce que les vœux et la sûreté des populations chrétiennes fussent assurées. Il ajouta qu'il croyait que sa proposition de l'occupation simultanée de la Bosnie par l'Autriche et de l'entrée de la flotte anglaise dans le Bosphore, était une preuve suffisante que la Russie ne veut pas s'emparer de la Turquie d'Europe.

Le czar insista à plusieurs reprises, niant toute intention de conquête de Constantinople et des Indes.

Lord Loftus lui fit observer que la question de l'autonomie était la principale difficulté et affectait les intérêts de l'Autriche. Il repoussa les prétentions de la Serbie et de la Roumanie de devenir des royaumes indépendants, parce que ce serait le principe de dissolution de l'empire turc.

Le czar répondit qu'il n'était pas question d'établir un royaume. Il expliqua qu'il avait permis aux volontaires russes d'aller en Serbie pour calmer l'agitation slave en Russie. Effectivement, la mort d'un grand nombre de Russes a calmé l'enthousiasme en faveur de la Serbie.

Le czar, en terminant, exprima le désir que cette conversation de Livadia fût publiée comme contenant des assurances de nature à tranquilliser l'opinion publique.

Le reste de la correspondance concerne les pourparlers relatifs à la conférence.

INFORMATIONS

Aux noces d'argent de Mgr Mabille, qui vient de célébrer la 25^e année de son épiscopat, on voyait se presser, dans la cathédrale de Versailles, tous

les prêtres et les fidèles du diocèse, et de nombreuses députations des établissements religieux du département. C'était la fête de l'église bénissant son vieux pasteur, et le vénérable prélat a reçu les félicitations de son clergé et de ses oailles.

Les journaux religieux publient la lettre suivante, que M^{me} la maréchale de Mac-Mahon a adressée à Mgr l'évêque de Versailles, à l'occasion de ses noces d'argent :

« Monseigneur,

Je regrette de ne pas avoir pu me rendre à Versailles, aujourd'hui, pour joindre mes vœux à tous ceux que Votre Grandeur recevra à l'occasion de ce grand anniversaire. Permettez-moi de m'y unir de loin, monseigneur, en priant le ciel de répandre sur Votre Grandeur ses meilleures bénédictions. Le Maréchal me demande de vous exprimer ses sentiments de profonde sympathie et tous ses vœux pour la continuation heureuse de votre épiscopat.

» Veuillez, etc.

» Maréchale DE MAC-MAHON. »

Lundi matin, à huit heures et demie, a eu lieu, en l'église métropolitaine de Paris, le sacre de M^g Couillât, coadjuteur de l'évêque d'Orléans.

M^{me} la maréchale de Mac-Mahon avait pris place dans la nef.

La cérémonie a été présidée par Mgr le cardinal archevêque Guibert, assisté des évêques de Nancy, de Vannes, de Mende, de Larisse, d'Aire, de Saint-Denis, de Parium.

On peut estimer à cinq mille le nombre des personnes qui remplissaient la basilique.

LE SUCCESSION DU CARDINAL ANTONELLI.

On écrit de Rome au Monde :

« Sa Sainteté, pour honorer la mémoire de son premier ministre défunt, a laissé s'écouler la semaine avant de pourvoir à son remplacement. A cette heure, le télégraphe a dû vous apprendre déjà que le choix du Souverain-Pontife s'est arrêté sur la personne illustre de l'Eminentissime cardinal Simeoni, jusqu'alors prononce apostolique à Madrid.

» Le cardinal Simeoni est vraiment l'homme de ses œuvres. Né dans une condition sociale peu élevée, mais appartenant à une très honorable famille, il arriva au sommet de la carrière ecclésiastique après en avoir monté tous les échelons. Attaché jeune encore à la secrétairerie d'Etat, il fut honoré, il y a environ vingt ans, d'un poste de confiance, celui de chargé d'affaires en Espagne ; puis il alla remplir en Autriche une mission toute religieuse, et fut à son retour nommé d'abord secrétaire de la Propagande pour les affaires du rite oriental, et bientôt après secrétaire-général de ladite Congrégation. Ce poste est de ceux qui mènent au cardinalat, et Mgr Simeoni pouvait s'y tenir, mais le Saint-Père ayant

eu besoin de ses services à Madrid lors de l'avènement d'Alphonse XII, Mgr Simeoni n'hésita pas à se sacrifier.

» Il n'est pas sans intérêt de connaître ces détails, qui révèlent la valeur intellectuelle et morale du premier ministre de Sa Sainteté. Doux et avenant dans les relations sociales, Son Em. le cardinal Simeoni est généralement très aimé et très respecté à Rome, ou sa nomination a déjà produit le meilleur effet.

» On ne sait pas encore quand il viendra prendre possession de sa charge, que gère, par intérim, le substitut de la secrétairerie d'Etat, Mgr Vincent Vannutelli, jeune prélat d'une parfaite distinction et d'un incontestable avenir. Il était, il n'y a pas longtemps encore, à Bruxelles, auditeur de la Nonciature apostolique, dont son frère aîné, Son Exc. Mgr Vannutelli, archevêque de Nicée, est actuellement le titulaire.

» Nous avons lieu de croire que la diplomatie européenne sera satisfaite de ses rapports avec le nouveau secrétaire d'Etat. Sérieux et peu causant, il n'est cependant nullement dépourvu du charme qui rend sympathique. D'une loyauté absolue, d'une rare franchise, il est incapable de dire une chose pour une autre.

» En un mot, nous croyons que tous ceux qui veulent réellement entretenir de bonnes relations avec le Saint-Siège ne regretteront pas ce choix, auquel tous les honnêtes gens applaudissent. Quant aux autres, quant à ceux qui comptaient trouver chez le successeur du cardinal Antonelli de la faiblesse et moins de fermeté dans la défense des droits de l'Eglise nous ne leur promettons pas que le cardinal Simeoni les contentera : *Sapientibus sat.*

» Nous ne savons encore qui remplacera Son Eminence à Madrid. Au reste, les capacités ne manquent pas à Rome, et nous ne doutons pas que le bon Dieu n'inspire au Souverain-Pontife un choix aussi heureux que celui du cardinal Simeoni. »

EXPOSITION DE 1878.

Tandis que la plupart des journaux allemands demandent que les sujets et les subordonnés de l'Empereur Guillaume ne se présentent pas à notre future Exposition, une feuille très influente et très connue, la Gazette d'Augsbourg, publiée sur la « participation de l'Allemagne à la prochaine Exposition de Paris, » un long et excellent article.

Pourquoi notre industrie ne se ferait-elle pas représenter à Paris ? se demande avec raison ce journal. Est-ce parce qu'elle craindrait de n'y point faire bonne et honorable figure ? Ce serait de sa part une marque de découragement qu'elle aurait le plus grand tort de donner et qui lui causerait un déchet immense. Si les fabricants allemands ont éprouvé un échec à Philadelphie, c'est une raison de plus pour qu'ils s'empressent de profiter de l'occasion qui leur est offerte de prendre

une revanche.

Redouterions-nous de venir à Paris, continue la *Gazette d'Augsbourg*, à cause de la malveillance que les populations françaises continuent, dit-on, à nourrir pour nous? D'abord, soyons justes. Nous ne pouvons en vouloir aux Français de garder un pénible et douloureux souvenir des défaites qu'ils ont essayées en 1870. C'est là un sentiment fort naturel et fort légitime, et que nous avons éprouvé nous-même à une autre époque.

La *Gazette d'Augsbourg* constate ensuite que les relations entre les cabinets de Paris et de Berlin sont redevenues graduellement on ne peut plus satisfaisantes, et elle fait cette remarque fort juste : Si maintenant, au moment où toute l'Europe se montre décidée à participer à l'Exposition de 1878, l'Allemagne seule répondait par un refus officiel, ne serait-ce pas de sa part, sinon commettre précisément un acte positif d'hostilité, du moins compromettre l'œuvre d'apaisement et de réconciliation que la diplomatie des deux pays s'était, pendant ces six dernières années, efforcée de mener à bon terme?

Et le journal bavarois conclut en ces termes : « Envisage-t-on les intérêts de notre industrie? Oui, nous devons prendre part à l'Exposition universelle de 1878. Se préoccupe-t-on de notre dignité nationale? Oui encore, nous pouvons sans le moindre inconvénient pour notre dignité nous rendre à Paris. Donc, nous avons le ferme espoir que l'Allemagne acceptera l'invitation qui vient de lui être faite par la France. »

LA NOUVELLE RÉFORME POSTALE.

L'exposé des motifs qui précède le projet de loi relatif à une réduction des tarifs postaux, fait connaître les procédés à l'aide desquels M. Léon Say propose de mettre immédiatement à exécution cette importante réforme.

M. le ministre des finances évalue à quinze millions le déficit qui résultera de l'abaissement des taxes pendant la première année, c'est-à-dire pendant l'exercice 1877. Il n'a à se préoccuper que de ce premier déficit, l'expérience démontrant que les réductions des tarifs postaux, si elles produisent d'abord une diminution des recettes, provoquent bientôt une augmentation dans le nombre des objets transportés, laquelle couvre et au delà la perte momentanée du trésor. Ainsi, comme le dit le ministre, le déficit de 1878 se comblera tout seul, et après 1878, le progrès normal des relations postales achèvera l'œuvre commencée.

Or, ce déficit de quinze millions prévu pour 1877, le Gouvernement possède déjà dans les excédants de recette de l'année courante les ressources suffisantes pour le combler. Toutefois, comme ces excédants appartiennent à l'exercice 1876, il importait de les reporter au compte de 1877, afin de compenser la diminution prévue, pour cette dernière année, sur les produits de la poste. Le nouveau projet de loi ne pouvant être discuté qu'après le vote du budget de 1877, qu'il n'est plus possible de le modifier. M. le ministre des finances a reconstruit à un procédé de comptabilité qui, d'ailleurs, n'influe en rien sur les résultats généraux de ce budget. Il propose donc de prendre sur les excédants de l'année actuelle une somme de quinze millions, qui servira à augmenter d'autant les crédits du remboursement à faire à la Banque au compte de 1876, et aussi de décharger d'autant les imputations faites pour cet objet sur l'exercice 1877.

Ainsi, le projet de loi porte qu'un crédit de 15 millions, destiné au remboursement des avances de la Banque

de France, est ouvert au budget du ministère des finances pour 1876, et, d'autre part, que le crédit de 150 millions pour le même objet en 1877 est réduit à 135 millions.

Au moyen de ce simple transport de crédit, qu'il était utile de bien expliquer, le budget de 1877 sera affranchi du déficit qu'il aurait eu à supporter par suite de la réduction des taxes, et, comme nous l'avons dit, l'augmentation prévue du trafic postal ne laisse aucune crainte pour les exercices suivants.

(Liberté).

UN EXCELLENT PROJET DE LOI.

Le gouvernement vient de présenter un projet de loi qui sera certainement accueilli avec faveur, car il tend à combler une lacune regrettable et souvent signalée de notre législation civile. Ce projet a pour but d'étendre à l'aliénation des valeurs mobilières appartenant à des mineurs interdits ou autres incapables, les mesures protectrices que le Code civil a instituées pour défendre le patrimoine immobilier de ces incapables contre l'infidélité ou la mauvaise administration du tuteur.

On sait quel est, à l'égard des valeurs mobilières, l'état actuel de la législation et de la jurisprudence. Le Code civil a été fait à une époque où ces valeurs étaient presque inconnues; de là son peu de sollicitude pour la fortune mobilière, qui n'était guère composée, il y a soixante-dix ans, que de meubles corporels, d'objets mobiliers proprement dits, auxquels on appliquait le vieil adage, si faux aujourd'hui : *Vilis mobilia possessio*.

Dans le système du code civil, les immeubles seuls sont l'objet d'une protection efficace en matière de tutelle, de contrat de mariage, etc. Ce n'est pas à dire que les auteurs du code aient tout à fait ignoré l'existence des valeurs mobilières et qu'ils aient systématiquement négligé de les protéger. Il est certain, au contraire, qu'ils les jugeaient dignes de garanties spéciales, et l'on en voit la preuve dans certaines dispositions relatives aux actions de la Banque de France, aux actions des canaux d'Orléans et du Loing, seules valeurs industrielles qui eussent alors quelque notoriété. Mais ces dispositions spéciales, qui permettaient d'immobiliser fictivement certaines valeurs déterminées et de leur assurer les mêmes garanties qu'aux immeubles, ne pouvaient pas être étendues par voie d'interprétation. Depuis le code, on ne peut mentionner comme dispositions complémentaires que la loi du 24 mai 1806, qui a exigé l'autorisation du conseil de famille pour l'aliénation des inscriptions de rente sur l'Etat appartenant à un mineur et dépassant cinquante francs, et un décret de 1813 qui a étendu cette prescription aux actions de la Banque de France. Quant aux actions et obligations de chemins de fer, aux titres d'emprunts des départements ou des villes, aux valeurs industrielles françaises ou étrangères de toute sorte, elles sont restées soumises à l'administration discrétionnaire du tuteur ou du mari. Pour les valeurs appartenant à la femme, on peut encore remédier aux vices de la législation au moyen du contrat de mariage; mais pour les mineurs et les interdits, le code seul fait loi : cette loi, c'est la ruine de l'incapable si sa fortune est mobilière et si le tuteur est infidèle ou brouillon.

Disons-le franchement, les tribunaux n'ont pas fait tout ce qu'on aurait pu

attendre d'eux pour remédier à cet état de choses. Ils ont usé avec trop de réserve du droit qu'ils avaient incontestablement, dans le système même du code, d'exiger l'autorisation du conseil de famille pour l'aliénation de valeurs mobilières importantes. Mais surtout ils ont eu le tort de laisser libre carrière aux dilapidations des tuteurs en leur permettant de convertir, de leur propre autorité, les titres nominatifs en titres au porteur. Nous n'avons jamais bien compris comment cette conversion, — qui est la préface d'une aliénation, qui constitue même une aliénation, puisqu'elle fait disparaître le nom du propriétaire et transforme sa propriété en une sorte de monnaie, — a pu être qualifiée de simple acte d'administration.

Quoi qu'il en soit, la jurisprudence n'a plus laissé aux mineurs d'autre ressource qu'une loi nouvelle. C'est cette loi que M. Dufaure vient de présenter, et elle paraît bien répondre aux besoins que nous venons de rappeler.

(Temps).

On a reçu à Paris de terribles détails sur le cyclone qui a ravagé les environs de Calcutta à la fin d'octobre.

D'après les derniers rapports, 420,000 personnes auraient péri!

Ce cyclone est le plus formidable qui ait éclaté dans la région depuis 1864.

Un grand nombre de navires ont perdu leurs mâts. Un navire a été vu la quille renversée sur la mer.

A Barrisant, 3,000 maisons ont été renversées. Les districts de Tipperah, de Dacca et de Mymensingh ont beaucoup souffert. On a ressenti les effets du cyclone jusqu'à Cahar. Calcutta a à peine échappé.

Le *Courrier de Bombay* dit qu'à Chittagong on a constaté que le vent avait une vitesse de 240 kilomètres à l'heure.

Trois trombes marines, poussées par l'ouragan, rasèrent en un clin d'œil le quartier le plus peuplé de la ville. Les maisons furent en quelque sorte pulvérisées. Au moment où la plus grande trombe éclata, on éprouva comme une violente secousse de tremblement de terre qui acheva de renverser les maisons qui avaient tenu bon au passage du cyclone. A Chittagong seul, 10,000 personnes auraient perdu la vie.

Cette année, ce fléau a éclaté à une époque où il ne sévit pas généralement, car c'est ordinairement de décembre à avril que l'on a constaté les plus terribles de ces tempêtes dans l'Océan Indien.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Depuis que les restes de la victime du crime de Clichy ont été enlevés de la Morgue, l'affluence du public n'a pas sensiblement diminué dans cet établissement pour y examiner les photographies qui y sont déposées. Hier encore, plus de douze mille personnes se sont rendues à la Morgue. Aujourd'hui on y a placé le buste de la pauvre femme, exécuté par M. Tabrich. Ce buste qui a été reproduit en cire, à l'aide du moule en plâtre, est coloré avec soin et reproduit, avec une vérité frappante, les traits de la victime. »

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Nous avons reçu dans une lettre signée : D**, J**, C**, prêtres des cantons de Montcuq et Lauzerte, des conseils excellents et bien conformes à notre manière de voir, relativement à la polémique provoquée par le *Courrier du Lot*. — « Point de querelles personnelles, politique de conciliation, défense des grands prin-

cipes sociaux. Voilà le but du journalisme sérieux et qui se respecte. — Certainement, Messieurs; et puisque vous êtes des lecteurs assidus du *Journal du Lot*, vous avez pu vous convaincre que nous sommes à cet égard en parfaite communauté d'idées.

Mais que vient donc faire, dans les mêmes conseils que vous adressez à notre adversaire politique, ainsi qu'un nuage dans un ciel serein, cette exclamation *imagée*, sortie de la bouche d'un auditeur, à la lecture du *Journal du Lot* :

« C'est ici l'image d'un cheval emporté, lequel, un peu fouetté, prend le mors aux dents et renverse tout sur son passage, ne respectant rien, et s'exposant lui-même à se briser la tête. »

Evidemment cet auditeur n'est injuste à notre endroit, que parce qu'il ne lit pas le *Courrier du Lot*. Il aurait vu que ce n'a été qu'après neuf mois d'attaques personnelles, d'injures, de calomnies, que, poussé à bout, et sollicité par des amis impartiaux et indignés, nous avons dû démasquer leur auteur et l'exécuter publiquement; ce qui n'a pas été difficile....

Aujourd'hui que le public est édifié sur le compte de ce personnage, nous rentrons dans notre voie, très honoré, Messieurs, d'y être guidé par vos lumières et vos sages avis.

Mais, sans être juriste, nous sommes tenté de dire : *Is fecit qui prodest*.

LOUIS LAYTOU.

Par décret du président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nommés : Maire de Gourdon, M. Calmeille; adjoint, M. Linol.

Par décret en date du 18 novembre, sont nommés : Conseiller à la Cour d'appel d'Agen, M. Salles.

Président du tribunal de première instance de Nérac (Lot-et-Garonne), M. Gailhard.

Le général Berthaut, ministre de la guerre, vient d'adresser une circulaire aux généraux commandant les corps d'armée, au sujet de l'appel à l'activité des jeunes soldats de la classe de 1875.

Aux termes de cette circulaire, les jeunes soldats seront mis, en route savoir :

Les hommes de l'armée de mer et ceux de l'armée de terre appartenant à la première portion, le 20 décembre 1876; Ceux de la deuxième portion, le 27 du même mois.

Sont également compris dans cet appel, les ajournés des classes de 1873 et 1874, reconnus cette année propres au service, ainsi que les jeunes gens des mêmes classes, dont les sursis d'appel sont expirés.

Pour les opérations de l'appel, M. le ministre recommande de se conformer aux instructions antérieures sur la matière, ainsi qu'aux dispositions suivantes :

1^{re} portion. — Les jeunes soldats de la 4^{re} portion affectés au train d'artillerie devront être dirigés directement sur les compagnies auxquelles ils ont été affectés.

Les jeunes soldats attribués aux compagnies mixtes du train des équipages militaires de l'Algérie devront être dirigés sur la portion principale de l'escadron et versés à la 5^e compagnie, d'où ils seront dirigés sur la compagnie mixte, au fur et à mesure des besoins.

2^e portion. — Les jeunes soldats de la 2^e portion qui auraient servi précédemment comme engagés volontaires pour deux ans, seront dispensés d'accomplir la période d'instruction imposée à la 2^e portion.

Pour ceux qui ont servi pendant la

guerre, le temps passé dans l'armée active ou dans l'armée auxiliaire leur sera compté en déduction du temps de service dû par la 2^e portion.

Monument

à élever aux mobiles et soldats du Lot morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

La maquette du monument à élever à la mémoire des mobiles et des soldats du Lot, morts pendant la guerre de 1870-1871, a été exposé dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Ce travail, exécuté par M. Calmon, sculpteur et professeur de dessin de la ville, fait ressortir très-avantageusement les qualités du projet conçu par MM. Ficat, Coëque-Verdier et Calmon.

Le commandant des mobiles, tué le 10 décembre 1870, se trouve au premier plan. Quoique frappé à mort, le brave Fouilhade, tenant son épée, défie encore l'ennemi qu'il vient de chasser du village d'Origny. On remarque ensuite autour du second piédestal quatre statues de soldats appartenant à diverses armes et qui semblent être les gardiens du monument. L'attitude martiale de ces statues indique le bon goût de l'artiste qui a su se pénétrer de son sujet. La pose du chasseur laisse toutefois quelque chose à désirer. L'équilibre de ce soldat, vu de profil, ne paraît pas bien établi. M. Calmon ne manquera pas certainement en cours d'exécution, de corriger ce défaut.

Au dessus des quatre soldats, les auteurs du projet ont placé les armoiries des villes de Cahors, de Figeac et de Gourdon. Une inscription gravée sur chacune des faces du monument, indique les armées qui ont tenté de sauver notre Pays de l'invasion.

Enfin, la pyramide octogonale qui surmonte le monument, est d'un style sévère, en harmonie avec le sujet traité. Elle se termine très-heureusement par une couronne murale.

Tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre de patriotisme et de pieuse reconnaissance, fondée, on peut le dire avec orgueil, par le département tout entier, voudront certainement se rendre compte des beautés d'un projet dont l'exécution honore les artistes qui l'ont conçu.

X.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 13 novembre.

La Société nomme une commission chargée de s'occuper des moyens de mener à bonne fin la publication, en dehors du bulletin, des *Annales du Quercy*, par Lacoste. Cette commission se compose de MM. Albessard, Antefage, Combarieu, de Fontenilles, Lacombe, Lebeuf et Malinowski.

Le secrétaire général dépose :

1^o Diverses publications des Sociétés correspondantes;

2^o Des papiers anciens concernant la paroisse de Cuzac;

3^o Le vicomte de Turenne et la ville de Martel, d'après des documents inédits, offert par l'auteur, M. Charles Normand;

4^o Une nouvelle théorie des marées, mémoire manuscrit offert par l'auteur, M. Sawicki;

5^o Des débris de poterie gallo-romaine, recueillis par M. Soulacroix, dans l'ancien aqueduc en restauration à la gare;

6^o Une amphore et une grande brisque romaines, recueillies dans les environs de Puy d'Usselud, par M. Cuny, directeur de la Poste.

M. Marcel Devic, notre compatriote, vient d'offrir à l'Académie des sciences un volume ayant pour titre : *Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale*. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences signale cet ouvrage d'une manière toute particulière. En parcourant ce beau livre, imprimé avec le plus grand soin à l'imprimerie nationale, on est émerveillé de la quantité de mots que nous avons empruntés aux langues de l'Orient : arabe, persan, turc, hébreu et malais. L'arabe est de tous ces idiomes celui qui a été le plus souvent mis à contribution, bien plus même qu'on ne le suppose généralement. Il est clair, en effet, suivant la remarque de l'auteur, que cette langue, qui pendant des siècles a dominé sur le bassin méditerranéen, langue dans laquelle mieux qu'en toute autre, s'écrivaient et s'enseignaient les principales sciences au moyen-âge, ne pouvait manquer d'introduire dans les nations voisines, inférieures en bien des points, un bon nombre de mots acceptés dans les arts et même dans la langue courante. Mais si ces mots sont nombreux, ils ont en même temps subi dans le cours des âges des modifications successives, quelquefois si grandes que leur origine est des plus difficiles à découvrir et exige des prodiges de sagacité. A ce point de vue, on sera charmé à la lecture de beaucoup d'articles du dictionnaire de M. Devic.

Les mots venant du turc ou du persan, beaucoup moins nombreux, n'offrent pas à beaucoup près, des difficultés aussi grandes, et le malais, qui nous a fourni une cinquantaine de mots, à peu près tous relatifs à l'histoire naturelle, n'a pas davantage de secrets pour l'étymologiste. Enfin l'hébreu n'a donné qu'un petit nombre de termes, de pure érudition.

Le volume que nous recommandons en ce moment à nos lecteurs, quelle que soit leur spécialité, et pourvu qu'ils s'intéressent à l'histoire générale de l'humanité, comprend environ sept cents articles, concernant mille mots environ. Presque toujours l'auteur a placé à côté du mot français les termes congénères des autres langues romanes ainsi que M. Littré l'a déjà fait de son côté et il en résulte une foule de notions étymologiques entièrement relatives à ces langues elles-mêmes. Un double index très complet de mots européens et de mots orientaux, placé à la fin du volume, favorise les recher-

ches, même pour un grand nombre de termes français qui ne figurent point à leur ordre alphabétique.

Nous trouvons dans le compte-rendu fait par le Français, de la séance publique annuelle de l'Académie française, tenue vendredi dernier sous la présidence de M. Saint-René Taillandier, les lignes suivantes, que nous sommes heureux de reproduire :

« M. Saint-René Taillandier, après avoir rappelé quelques traits de la vie de Montyon, a fait un récit fort émouvant des faits qui ont mérité à leurs auteurs les récompenses de l'Académie. Le premier récompensé est un pauvre marinier du Midi nommé Jean Thial. Il a été longtemps patron de bateau, il a été chef de drague au service de grandes entreprises, dans son pays d'abord au canal latéral de la Garonne, puis en Camargue au port Saint-Louis, enfin en Egypte à l'isthme de Suez. Jean Thial, qui a aujourd'hui cinquante-sept ans, habite le village de Cordes-Tolosane, dans l'arrondissement de Castelsarrasin. Il a arraché quatre-vingt-une victimes à la mort.

« Notre héros a reçu pour ses victoires de 1875 une médaille d'or de sauveur. Pour nous, ce qui nous intéresse ici d'une façon particulière, c'est que Jean Thial nous appartient, puisque ces grands résultats, ces quatre-vingt-une victimes si hardiment préservées nous ont fourni l'occasion de connaître enfin toute une vie qui n'a jamais songé aux récompenses. N'essayons pas de louer comme il conviendrait une telle persévérance dans le dévouement. Si l'on ne dit pas tout, on semble indifférent et froid ; si l'on veut tout dire, on a l'air de déclamer. Arrêtons-nous, les choses parlent d'elles-mêmes. Il suffit de raconter des faits et de proclamer un nom. L'Académie décerne à Jean Thial un prix de 2,000 fr.

Nous nous empressons de publier le résultat complet du concours annuel dans les écoles primaires de Paris, pour l'obtention des bourses d'externes au collège Chaptal et aux écoles Turgot, Colbert, Lavoisier et d'Auteuil.

Année 1876.

Les écoles laïques ont eu 4 élèves dans les 50 premiers : n° 12, 23, 31 et 34. Dans les 100 premiers, 19 seulement.

Il est resté définitivement admissible 205 élèves, dont 146 aux Frères et 50

aux laïques.

Depuis 1848, 29 concours ont donné 1,305 bourses, dont 1,043 aux Frères et 262 aux laïques. Ces chiffres sont éloquents.

Nous lisons dans la *Gazette du Languedoc* :

Le concert donné dimanche par M. Faure, à Toulouse, avait attiré dans la salle du théâtre une foule immense. Rentré à l'hôtel, trois sociétés chorales et instrumentales ont donné une sérénade au sympathique artiste.

Nous donnons, pour ce qu'il vaut, le pronostic suivant sur les rigueurs probables de l'hiver :

Voici le moyen que nous donne un horticulteur, qui le dit infaillible.

Sortez un oignon de terre, et débarrassez-le de ses pelures. Plus il y en aura, plus la saison sera froide. S'il n'y en a qu'une, on peut être certain d'échapper aux grandes gelées.

On écrit d'Anduze (Gard) :

« Ces jours derniers on prête, de passage dans notre ville, pays classique de liberté, d'égalité et de fraternité pour quelques-uns seulement, était insulté par la fine fleur du parti des intransigeants. Pour se moquer de lui, on lui criait : « Confessez-vous ! confessez-vous ! » L'ecclésiastique, objet de cette algarade aussi contraire à la liberté individuelle qu'aux convenances, leur répond avec un calme plein d'énergie : « Quand je confesse quelque chose, je lui impose une pénitence ; prenez garde que la vôtre ne soit rude. » — Mais les insulteurs prenant goût à leur manifestation continuèrent à crier de plus belle, jusqu'à ce que la robe noire, levant la main sur celui qui se trouvait le plus près, l'envoya rouler dans la boue. Dans ces entrefaites un gendarme arrive ; à la vue du tricorne et à l'attitude résolue du prêtre, la bande démagogique décampe dans toutes les directions.

» Toujours les mêmes les démagogues ; forts en gueule, mais faibles devant les hommes résolus. »

Depuis quatre jours, après avoir joui d'une semaine entière de beaux jours qui constituait pour nous un magnifique été de la Saint-Martin, une pluie bienfaisante est venue satisfaire les désirs des agriculteurs et va déterminer une prompt germination des

blés. Nos campagnes vont donc prendre cet aspect verdoyant qui est le précurseur d'une bonne récolte, dont nous aurions grand besoin pour l'année prochaine.

Les dernières pluies ont fait monter la Garonne.

La crue est sans importance ; elle est causée par de grandes pluies tombées dans l'Ariège qui ont fait grossir considérablement l'Ariège et le Salat.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 14 au 18 novembre.

- Mathématiques élémentaires. Vers. latine. — 1 Poujade ; 2 Souques.
- Mathématiques préparatoires. Physique. — 1 Soulié ; 2 Mouréze.
- Philosophie. id. 1 Cantarel ; 2 Caudesaigues.
- Rhétorique. Version grec. — 1 Albert ; 2 Cabanès.
- Seconde. Thème grec. — 1 Valat ; 2 Ségol.
- Troisième. Mathém. — 1 Barbier ; 2 Bénéch.
- Quatrième. Thème grec. — 1 Laur ; 2 Labie.
- Cinquième. Calcul. — 1 Grégoire ; 2 Cosse.
- Sixième. Exercice grec. — 1 Appert ; 2 Bramel.
- Septième. Géographie. — 1 Bénéch ; 2 Caviolle.
- Huitième. id. 1 Montal ; 2 Laur.
- Enseignement spécial. — Deuxième année. Histoire naturelle. — 1 Sers ; 2 Galtié.
- Première année. Géographie. — 1 Raynal ; 2 Bousquet.
- Année préparatoire. Histoire natu. — 1 Ferrari ; 2 Pergot.
- Classe primaire. — Première division. Histoire. — 1 Denons ; 2 Combes.
- Deuxième division. id. 1 Bénéch ; 2 Crudy.
- Troisième division. id. 1 Ségol, F. ; 2 Martin.
- Quatrième division. id. 1 Palame ; 2 Mignot.
- Le censeur des Études, T. DURAND.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

Castillonnes (Lot-et-G.), 20 nov. Céréales. — Blé, 21 et 21 fr 50 l'hect. ; le maïs toujours très-cher, 18 fr. l'hect. ; l'avoine, 14 fr. l'hect. Une grande quantité de châtaignes et de marrons avait été portée sur notre marché, voici les prix : châtaignes depuis 5 fr. et marrons 8 fr. l'hect.

pieds, et son frère alla se livrer à ses occupations.

CHAPITRE XVI.

Sortant par la poterne d'Aglice qui s'ouvrait près du pont Béatrix, Lupo se dirigea vers le monastère de Saint-Simplicien, près duquel était la lice.

On accourait de toutes parts à ce spectacle alors fort en vogue. C'était une cohue d'hommes, de femmes, d'enfants tous endimanchés. On distinguait dans la foule, les lainiers, à leur bonnet blanc et à une espèce de baguette qu'ils portaient à la main, les maîtres armuriers qui dans Milan seulement étaient plus de dix mille, à un tablier de peaux de diverses couleurs, suivant que l'armurier fabriquait des cuirasses, ou des épées, ou des boucliers, ou des casques, ou des éperons. Parmi les ouvriers d'une corporation, on distinguait encore les apprentis ; on remarquait les officiers subalternes, les consuls, le syndic.

Les dames et les chevaliers se faisaient reconnaître par leurs mantelets de soie, leurs capuchons de velours, leurs larges manches brodées, leurs cottardite (*) de couleur écarlate, leurs colliers de dia-

(*) Cottardite : Longs habits de femme serrés autour de la taille par une ceinture.

Vin. — Il s'est fait quelques ventes aux prix de 350, 360, 370 et même 390 r. le tonneau, le vin logé bien entendu, selon la qualité et surtout la couleur.

Bordeaux, 20 nov.

Blés vieux, 21 fr. Blés nouveaux, 21 fr. 50 à 22 fr. les 80 kil.

Avoues du Poitou, 12 fr., pris en gare ; Bretagne, 11 fr. 75 les 50 kilogr., pris à bord, les ordinaires noirs, 10 fr. 50.

Mais ordinaires roux, 14 fr. 50 ; dito petits pour l'exportation, 15 fr. ; dito blancs, 14 fr. 50. Le tout les 75 kil. Les nouveaux sont rares.

Condom, 20 nov.

Les vins rouges se sont vendus de 60 à 70 fr. la barrique.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 22 nov. soir.

Le marquis de Salisbury est parti, comme on sait, hier soir pour Berlin où il arrivera demain. L'entrevue qu'il a eue avec notre ministre des affaires étrangères a été des plus cordiales.

Le marquis de Salisbury aura demain à Berlin une entrevue avec le prince de Bismark. Vendredi soir il sera à Vienne.

On commente beaucoup dans les couloirs où se trouvent un certain nombre de députés, les déclarations du czar à lord Loftus. Ce qui ressort de ses déclarations qui reposent sur la parole d'honneur la plus sacrée de l'empereur, c'est que la Russie n'a nullement l'intention de s'agrandir et de conquérir Constantinople.

Le *Figaro* est assigné à comparaître mercredi prochain en police correctionnelle sous la prévention d'offense envers le Sénat et d'injures envers l'armée.

Bourse de Paris

Cours du 23 novembre.

Rente 3 p. %..... 70.60
— 4 1/2 p. %..... 100.25
— 5 p. %..... 104.65

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 22 nov.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.720 »	3.720 »
Crédit foncier....	721 »	730 »
Orléans-Actions..	1.045 »	1.036 25
Orléans-Obligations.	331 »	330 »
Suez.....	665 »	658 75
Italien 5 %.....	70 65	70 15

FUILLÉTON DU JOURNAL DU LOT
23 novembre 1876 (66).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XV.

(Suite.)

Lupo demanda des nouvelles de ses maîtres.

Béatrix avait une forte fièvre, Ermelinde était auprès de sa fille.

— Et le comte ? demanda-t-il.

— Il s'est renfermé dans ses appartements et ne veut voir personne, lui répondit un page.

— Il faut bien cependant que je le remercie, dit le fils du fauconnier.

Et gravissant un escalier, il traversa cinq ou six salons. Il arriva enfin à la porte des appartements du comte, suivi de tous ses parents qui voulaient assister

à cette scène de joie, comme ils avaient assisté aux scènes de douleur.

Il frappa légèrement ; mais le comte qui avait entendu le bruit des pas des chevaux dans la cour, et les cris de joie qui avaient salué l'arrivée de Lupo, et avait deviné ce dont il s'agissait, s'écriait sans ouvrir :

— Allez-vous-en ! allez-vous-en ! Je ne veux voir personne.

— Comte, maître, messire, c'est moi, votre Lupo ; permettez-moi de vous baiser la main.

— Va-t-en, va-t-en et que Dieu te protège, criait le comte de sa chambre.

— Je sais que c'est vous qui avez obtenu de Marco ma grâce, permettez-moi...

— Ouvrez, par pitié, disait Ambroise.

— Ouvrez ! répétait Marianne, permettez-nous d'embrasser vos genoux ; donnez-nous cette consolation.

— Ouvrez ! ouvrez, cria tout le monde, vive le comte del Balzo ; vive notre maître !

Vaincu par tant de prières, il ouvrit à moitié la porte et montra un visage où étaient peintes à la fois la terreur et la vanité et qui prêtait vraiment à rire.

L'un se jeta à ses pieds, l'autre lui baisait les mains, celui-ci riait, celui-là pleu-

rait. Après avoir joui quelque temps du triomphe, le comte refra la main qu'il avait tendue à Lupo, en lui disant :

— C'est assez, je suis enchanté de te voir sain et sauf. Va-t-en maintenant et que Dieu te garde ! mais ne t'avise plus de remettre les pieds chez moi.

Et se tournant ensuite vers le fauconnier.

— Et toi, ne songe plus à le revoir.

Cela dit, il ferma sa porte au nez de tous les assistants ébahis et stupéfaits.

Lupo ne savait que penser. Il alla revêtir son armure, et après avoir embrassé ses parents, il s'appressait à aller rejoindre son maître dans la lice, quand tout à coup il rencontra sa sœur Laurette qui mettant un doigt sur les lèvres, lui dit à voix basse :

— Tu salueras Ottorino de la part de Béatrix. Tu lui diras qu'elle le prie de se distinguer, et de ne pas l'oublier quand bien même il en soit éloigné.

— Eloigné ? Que me chantes-tu là ? Ottorino n'est-il pas de la maison.

— Il en était ; mais le comte lui a interdit d'y revenir.

— Mais comment ? Mais pourquoi ?

— Un bruit de pas retentit tout à coup. Laurette mettant de nouveau le doigt sur les lèvres, alla se réfugier dans une chambre voisine en courant sur la pointe des

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

Le *Petit Parisien*, seul journal politique républicain paraissant le soir à Paris, au prix de cinq centimes le numéro, a commencé sa publication depuis le 14 octobre.

Publié sous la direction de MM. Le Royer, Calmon, Fourcand, Edmond Adam, sénateurs, Cochery et Andrieux, députés, le *Petit Parisien* représentera, non la politique de tel ou tel groupe parlementaire, mais celle de la majorité républicaine des deux Chambres.

Quoique le *Petit Parisien* soit fait dans un but essentiellement politique, la Rédaction tient à honneur de ne négliger aucune des questions littéraires, artistiques, scientifiques ou financières qui préoccupent l'attention publique. Chaque jour, un bulletin financier, chaque semaine une revue financière donneront aux détenteurs de l'épargne d'utiles renseignements pour le placement de leurs capitaux.

Le *Petit Parisien* réserve à ses lecteurs plusieurs romans inédits; il a débuté par *Les Aventuriers de Paris*, roman inédit, d'un intérêt dramatique des plus étonnants dû à la plume passionnée et sympathique de Pierre Zaccane, et par *l'Histoire d'un paysan d'Eckmann-Chatrion*.

La grande lutte entre le roi de France et les ducs de Bourgogne est retracée de main de maître dans *l'Histoire de France* de Michelet, qui est publiée en livraisons illustrées, paraissant régulièrement deux fois par semaine, par l'éditeur Lacroix. (50 cent. la livraison).

La 75^e Livraison est en vente.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune

filie ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par la fin de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1^{er} édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro :

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an; mandat : plus de 200 morceaux choisis

de PIANO en grand format. Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN

Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazzo d'Amore, Cuir de Russie, valse.

Radis Roses ? Mazurka. France adorée ! Marche française. Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains, par **Renaud de Vilbae**; *Cerises Pompadour*, valse, *Radis roses*, mazurka.

Jules Klein, quadrille, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentin, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains, par **Renaud de Vilbae**).

Valses chantées : *Fraises au Champagne* et *Pazzo d'Amore*.

Méodies célèbres de Jules Klein : **Rayons perdus, Soupir et Baisers.**

On reçoit Franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-postes (à 4 mains : 3 fr.; 2 fr. pour le Quadrille; 1 fr. 70 pour les Méloïdes) à Colombier, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

La Chanson du jour illustrée Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative a su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano*, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE EN BLOC OU A PARCELLES LA TERRE DE PRESQUE AVEC SON VIEUX CHATEAU

célèbre dans l'histoire de la contrée, situé dans la commune de St-Médard, canton de St-Céré, dépendant de la succession de M. le Baron de Costa, de Beaulieu (Corrèze).

Cette propriété est exploitée en deux corps de domaine, d'une superficie ensemble de 145 hectares, contigus, sans enclave, répartis approximativement comme suit :

Bâtiments.....	0 hect. 30 ares.
Prés.....	9 — » —
Terres.....	29 — » —
Vignes.....	4 — 70 —
Bois chênes.....	57 — » —
Bois noyers.....	2 — 50 —
Châtaigneraies.....	3 — » —
Pâtures.....	40 — » —

Le revenu matriciel est de trois mille vingt-cinq francs. On peut y nourrir de 3 à 400 brebis, les prés sont de première qualité, les bois à brûler sont recherchés dans le pays; on récolte des truffes.

L'exploitation est facile, la route départementale de St-Céré à Gramat passe à 100 mètres du château, et traverse toute la Propriété sur une longueur de 3 kilomètres.

Des eaux vives, sortant en cascade des rochers, où se trouve une belle grotte, que visitent les touristes, viennent jaillir dans la cour du château.

La vue s'étend sur les vallées de la Bave, de la Cère, et de la Dordogne; on découvre le château légendaire de Montal, les ruines gigantesques du château de Castelnaud, les vieilles tours des châteaux de St-Laurent et de Turenne, et la ville de St-Céré à 4 kilomètres.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à M^e de Lamaze, notaire à St-Céré (Lot) détenteur des titres de propriété, chargé de la vente.

Se vend chez LARRIVE, mercier à Cahors,

Brillant du Japon, sans acides, pour harnais, cuirs, chaussures. — **Brillant Florentin** de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. **2 fr. 25** le litre avec l'instruction.

MACHINES A COUDRE

FRANÇAISES ET AMÉRICAINES DE TOUS SYSTÈMES.

Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères, **Machines** spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et équipements militaires. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES A L'ESSAI.

depuis 50 jusqu'à 375 fr.

Leçons gratuites. — Echange et location de Machines. — Pièces de rechange et réparations. — Aiguilles et Fournitures de 1^{re} qualité. — Coupe-Boutonniers, breveté s. g. d. g., Prix : 2 fr.

Escompte 10 0/0 au comptant — Grandes facilités pour le paiement.

Aux Amateurs d'Horticulture

Il vient d'arriver dans notre ville de Cahors, un grand déballage d'Arbres fruitiers, Oignons bulbes, Jacinthos, d'Albias et de graines de fleurs de toutes espèces et de 1^{er} choix, ainsi qu'un grand assortiment de Plantes à fleurs, de serre ou de salon et de plaine terre.

On remarque parmi ces collections : les Groseillers d'Australie, les Framboisiers remontant à gros fruits, de plusieurs nuances, et un beau choix de Rosiers nouveaux, greffé haute tige et ras de terre.

Déballage pour quelques jours seulement.

Les amateurs sont priés de visiter le Magasin qui est situé, boulevard Nord, près l'hôtel des Ambassadeurs.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

AUX ASTHMATIQUES

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la **POTION** de M. AUBREY, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées gratuitement 40 c., convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — —.....	10 — —
300 — —.....	15 — —
400 — —.....	20 — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.



M^{me} LINON FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

FRANC JOURNAL-RENTIERS

le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provençale, Paris, 6^e année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres proposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur titres. Administrateur : M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.



M^{me} BLANC FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.